

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Bossée (Indre-et-Loire) dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

Etaient présents : BARREAU Annie, BOUTET Françoise, CHARBONNEAU Laurent, GUILLOT Dorian, MATIGON Ludovic, MEREAU Bernard, VERNAT Nicolas.

Absents excusés : CHAMAURET Maryline (procuration à BOUTET Françoise), HOULIER Marjorie (procuration à Annie BARREAU), LUTGEN Michel

Un scrutin a eu lieu, MATIGON Ludovic a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2023
- Budget principal : Approbation du compte de gestion 2023
- Budget principal : Présentation et vote du compte administratif 2023
- Budget principal : Affectation des résultats au 31/12/2023
- Vote des taxes locales 2024
- Budget principal : Présentation et vote du budget unique 2024

1) Le compte rendu de la séance précédente a été adopté, après lecture, à l'unanimité des présents

2) Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2023

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles Commune de Bossée			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
MEREAU Bernard, Maire	12 410. 46 € brut	0.00 €	0.00 €	12 410.46 €
CHARBONNEAU Laurent, 1 ^{er} adjoint	4 818.12 € brut	0.00 e	0.00 €	4 818.12 €
BARREAU Annie, 2 ^{ème} adjoint	4 818.12 € brut	0.00 €	0.00 €	4 818.12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2023.

3) Budget principal : Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4) Budget principal : Présentation et vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de Madame Annie BARREAU, 2ème adjointe, le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, et hors de la présence de Monsieur Bernard MEREAU, Maire, l'approuve et le vote comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice précédent	205 402, 56 €
Recettes de l'exercice 2023	338 210, 60 €
Dépenses de l'exercice 2023	280 619, 36 €
Résultat de l'exercice 2023	57 591, 24 €
Résultat de clôture au 31/12/2023	158 592, 80 €

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice précédent	- 63 600, 74 €
Recettes de l'exercice 2023	191 642, 20 €
Dépenses de l'exercice 2023	212 224, 24 €
Résultat de l'exercice 2023	- 20 582, 04 €
Résultat de clôture au 31/12/2023	- 84 182, 78 €

5) Budget principal : Affectation des résultats au 31/12/2023

Considérant le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023
Considérant que les opérations sont régulières
Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2023 en dépenses et en recettes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les sommes de :

74 410, 02 € à la ligne budgétaire 002 en recette de fonctionnement
84 182, 78 € à la ligne budgétaire 001 en dépense d'investissement
84 182, 78 € au compte 1068 en recette d'investissement

6) Vote des taxes locales 2024

Le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation : 15.10 %

TFPB : 37.27 %

TFNB : 41.63 %

Il est proposé de maintenir les mêmes taux d'imposition en 2024

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale :

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 15.10 %

Taxe Foncière Bâtie : 37.27 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 41.63%

7) Budget principal : Présentation et vote du budget unique 2023

Vu le projet de budget 2024 transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 25 mars 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité, le Budget Principal 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement : 383 380.02 €

Section d'Investissement : 207 263.45 €

Fin de la séance : 19h45